

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



AR Prefecture

N° DBC 20231116-05

063 200070712-20231116-DBC20231116_05-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023 à 13H

Date de la convocation : 09 Novembre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 Novembre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Olivier CHAMBON, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Chantal CHASSANG, Didier ROMEUF

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Philippe CAYRE à Stéphane RODIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

VERSEMENT DES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DÔME (CD63) ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (AELB) AUX PARTICULIERS INSCRIT AU PROGRAMME DE REHABILITATIONS GROUPEES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°20181108-27 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant les statuts de la régie SPANC ;

Vu la délibération n°20181108-30 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant le règlement de service de la régie SPANC ;

Vu la délibération n°20191105-20 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne validant le programme 2020 de réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif ;

Vu la délibération n°20230223-11 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne validant le programme 2023 de réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif ;

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20231116-DBC20231116_05-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et pour le versement des aides ;

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

Considérant que dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne anime le programme 2021 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et assure le relais de financement de l'opération groupée afférente.

Considérant que conformément aux conventions passées avec le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée à reverser aux usagers ayant réalisé les travaux de réhabilitation, la part des participations qui les concerne et attribuée par ces deux établissements.

Considérant que les usagers listés dans le tableau ci-dessous ont finalisé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ceux-ci ont été contrôlés conformes par le SPANC.

Données sur le Maître d'Ouvrage (MO)			Calcul de l'aide réelle				
Code Ref.	Prénom NOM Propriétaire	Adresse de l'installation	Date du contrôle de réalisation conforme	Total des dépenses TTC	Aide agence réelle €	Aide CD 63 réelle €	Aide total
2020-18	Danielle CHARRIERE	Les Sarraix - 5 route du stade - 63 250 CELLES-SUR-DUROLLE	04/09/2023	10 163.75 €	2 550.00 €	1 485.75 €	4 035.75 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement des contributions attribuées aux usagers ayant finalisé et payé leurs travaux contrôlés conformes dès réception par la Communauté de communes des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions :

Membres du Bureau présents : 19

Pour : 19

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 2

Représentés : 2

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

